COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

'Comité veille & alerte'

Afin de préserver le climat de paix, de sécurité et de sérénité, et promouvoir la concertation et la recherche des solutions appropriées aux incidents et aux difficultés pouvant survenir au cours du processus électoral, le gouvernement a décidé d'instituer un comité de veille et d'alerte.

Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

Au plan national

- le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, président ;
- le ministre de la sécurité et de la protection civile, vice-président ;
- le garde des sceaux, ministre de la justice, membre ;
- le ministre des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, membre :
- le ministre de la communication, de la culture, des arts et de la formation civique, membre ;
- le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), membre;
- un représentant de chaque parti ou regroupement de partis politiques ayant un candidat à l'élection présidentielle, membre ;

Au plan préfectoral

- le préfet, président ;
- le commandant préfectoral de la FOSEP 2015, membre ;
- le président de la Commission électorale locale indépendante (CELI), membre;
- un représentant par parti ou regroupement de partis politiques ayant un candidat à l'élection présidentielle, membre ;
- un ranrécantant da la chaffaria traditionnalla mambra :

Pour le Grand Lomé (Commune de Lomé et préfecture du Golfe)

- le préfet du Golfe, président ;
- le président de la délégation spéciale de la commune de Lomé, 1^{er} viceprésident ;
- le président de la délégation spéciale de la préfecture du Golfe, 2^{ème} viceprésident ;
- les commandants de la FOSEP 2015 de la commune de Lomé et de la préfecture du Golfe ;
- les présidents des Commissions électorales locales indépendantes (CELI) ;
- un représentant par parti ou regroupement de partis politiques ayant un candidat à l'élection présidentielle ;
- deux représentants de la chefferie traditionnelle ;

Le comité de veille et d'alerte recueille et traite de tout incident lié au processus électoral, notamment les incidents de sécurité, les problèmes de collage d'affiches ou de lieux et emplacements des meetings et réunions, etc.

Fait à Lomé, le 16 avril 2015

LE GOUVERNEMENT